



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conseillers d'orientation

Question écrite n° 120659

Texte de la question

M. Pierre Ducout attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la grève de la faim entamée depuis plus de 50 jours par un conseiller principal d'éducation qui s'oppose à une mutation d'office de Nîmes à Lyon, soit à plus de 300 kilomètres de sa famille. Sa hiérarchie lui reproche d'avoir empêché le remplacement de surveillants grévistes par des élèves majeurs, pour assurer la sécurité de l'internat. Cet ordre de remplacement était illégal. Il n'était pas écrit. Il constitue une attaque frontale contre le droit de grève et une mise en danger des élèves internes. À ce titre, le Conseil supérieur de la fonction publique s'est prononcé, le 25 janvier 2005, pour l'annulation de toute forme de sanction à son encontre. Mais le ministre de l'éducation nationale refuse d'annuler cette sanction. En conséquence, il lui demande ce qu'il compte faire pour débloquer la situation en évitant un drame humain.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Ducout](#)

Circonscription : Gironde (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120659

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 mars 2007, page 2570